

MARCHEPRIME

La Ville s'engage pour le handicap

Le dernier conseil municipal de l'année 2018 s'est tenu le jeudi 13 décembre. La séance s'est ouverte sur une minute de silence que Serge Baudy, le maire (PRG) de Marcheprime, a souhaité dédier aux victimes de l'attentat perpétré sur le marché de Noël de Strasbourg, ainsi qu'aux Français décédés dans le cadre des manifestations des gilets jaunes.

Pour l'occasion, le Conseil voyait revenir après plusieurs mois d'absence Gaétan Leroux et Christelle Maurin. Cette dernière a souhaité donner son ressenti sur certaines délibérations, portant sur des sujets qui lui sont chers comme l'enfance et le handicap. L'équipe de l'opposition, menée par Manuel Martinez s'est également exprimée, au cours des débats et par le biais de vote contre ou d'abstention.

Dans l'attente du prochain vote du budget 2019, l'enveloppe disponible pour les dépenses d'investissement et d'équipement culturel a été votée.

Travaux d'accessibilité

Par la suite, la délibération portant sur l'agenda Accessibilité programmée (AD'AP) a été approuvée. Il s'agit d'une obligation pour les propriétaires ou les gestionnaires des ERP (Établissements recevant du public) de s'engager à effectuer les travaux nécessaires afin que les bâtiments répondent aux normes d'accessibilité, dans un délai de six ans. Sur la forme, Manuel Martinez regrette que ce planning n'ait pas été évoqué en commission en amont du conseil, il reconnaît toutefois l'intérêt de la finalité. Les travaux nécessaires ont été analysés bâti-



L'assemblée municipale lors de la séance du jeudi 13 décembre.

PHOTO D.G.

ment par bâtiment, et leur réalisation optimisée selon l'intervention des prestations pour un financement raisonné.

Le Conseil municipal a ensuite autorisé le maire à signer le nouveau PEDT (Projet éducatif territorial) qui englobe la journée du mercredi depuis le retour à la semaine de quatre jours et la convention Charte qualité plan mercredi. Cette charte comprend la volonté « d'assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap ».

Chantal Bourgarel, déléguée à l'action sociale et au handicap, a proposé la possibilité d'être accompagné par l'association Récréamix 33 qui facilite l'inclusion des enfants en situation de handicap

dans les accueils de loisirs de la Gironde. Christelle Maurin s'est montrée favorable à la mesure, mais s'est interrogée sur les taux d'encadrement et la formation des animateurs. Elle a conclu : « Je suis partante, si le projet est bien construit pour être accompagnée sur le sujet ».

Logements adaptés

Sur le même thème, l'assemblée municipale a voté à l'unanimité l'engagement de créer deux logements inclusifs adaptés. Il s'agit de la construction de logements à destination de personnes vieillissantes en situation de handicap, pour maintenir leur intégration dans un environnement satisfaisant aux conditions de vie sociale ordinaire.

Delphine Geay